



AVIS PUBLIC AGGLOMÉRATION

MODIFICATION DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2021 est modifié temporairement pour la période exceptionnelle liée à la COVID-19. Ainsi, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement, les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu à huis clos et les délibérations pourront être réalisées à distance par tout moyen de communication.

De plus, les séances du conseil d'agglomération auront lieu à huis clos, à 17 h, **sauf celle du 2 février 2021 qui aura lieu à 17 h 30**, à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Dès que les séances du conseil d'agglomération pourront être tenues publiquement, les séances ordinaires auront lieu aux heures et aux lieux déterminés audit calendrier adopté lors de la séance du 6 octobre 2020.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 1^{er} JOUR DE FÉVRIER 2021

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale par intérim**